PR-775-II

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'intérieur et de la mobilité
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Ville de Genève
Administration centrale
Reçu le: 01 AVR. 2011
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Fo
N° 26/11

Diffusion
Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Macherel
Mmes Heurtault
Charollais
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Zoller
Mme Luthi
M. Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

DÉCISION

du 28 MAR. 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 18 janvier 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 18 janvier 2011, ayant pour objet :

un crédit de 505 000 F destiné aux travaux de construction et de rénovation des collecteurs situés sur la place Longemalle, la rue Neuve-du-Molard et la place du Port,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
SIG, SSCO-SF, SPDE 1 ex
SSCO 2 ex